

club des 300

UN PROGRAMME CONÇU PAR LE COMITÉ
NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS



Club des 300 Grand Est

La loi visant à démocratiser le sport, promulguée le 2 mars 2022, ouvre une perspective ambitieuse pour le mouvement sportif : atteindre la parité au sein des instances dirigeantes des ligues et comités régionaux d'ici 2028. Au-delà du cadre qu'elle pose, cette échéance est avant tout une invitation à évoluer et à enrichir la gouvernance sportive régionale. Convaincus que la mixité des instances est un levier de performance et de représentativité, le Comité Régional Olympique et Sportif Grand Est s'engage activement **pour accompagner les ligues et comités régionaux** dans cette démarche, et a été sélectionné par le CNOSF pour déployer le **Club des 300** sur son territoire.

Le **Club des 300** est un programme d'accompagnement des femmes aux fonctions dirigeantes dans le mouvement sportif français. Il est composé de sessions d'accompagnement en e-learning et en distanciel, de temps de rassemblement et de mise en réseau.

Au programme, 9 modules permettant d'acquérir les bases de chaque thématique seront mis en place en e-learning :

- Connaître l'écosystème sportif
- Le projet
- Les essentiels de la gestion financière
- Asseoir et perfectionner sa prise de parole – ce module aura lieu en présentiel à Tomblaine (54)
- L'organisation d'événements
- La communication
- Le marketing sportif
- Les clés du management
- La posture de leadership

Des classes virtuelles de 2h seront mises en place en complément de certains modules.

Pour qui ?

Toute femme ayant un projet d'engagement dans le Mouvement sportif, déjà engagée ou non

Quand ?

Lancement de la 3^{ème} promotion Club des 300 femmes dirigeantes du Grand Est le 04 juillet 2026

Clôture le 12 juin 2027 – à confirmer



club des 300

UN PROGRAMME CONÇU PAR LE COMITÉ
NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS



Conditions d'inscription

Sont autorisées à déposer une candidature les femmes de plus de 18 ans, licenciées (licence pratiquant, arbitre et/ou dirigeant) dans un club fédéré (affilié à une fédération sportive et/ou membre du CNOSF) de la région Grand Est pour la saison 2025/2026.

Les candidates devront être disponibles pour les rdv suivants :

- 04 juillet 2026 : journée de lancement à Tomblaine (54)
- Pour **suivre l'intégralité du contenu proposé en e-learning** chaque mois (possibilité de se connecter librement)
- Chaque mois pour une classe virtuelle de 2h. Dates prévisionnelles : 2 septembre 2026, 5 octobre 2026, 9 novembre 2026, 1^{er} et 7 décembre 2026, 11 janvier 2027, 9 février 2027, 5 avril 2027.
- Participer à un bilan intermédiaire individuel de 30minutes environ en visio au mois de janvier / février
- Participer à la soirée « Parcours & dialogues au féminin » - date(s) et lieu(x) à définir
- 6 mars 2027 (date prévisionnelle) : module prise de parole en public et communication en présentiel
- Participer à des ateliers de co-développement qui seront mis en place en visio et en présentiel (lors de regroupement déjà prévu)
- 12 juin 2027 : journée de clôture et bilan à Tomblaine (54) – date prévisionnelle

Les candidates seront également conviées à d'autres temps forts non obligatoires.

Pour candidater, merci de compléter le formulaire suivant : [lien d'inscription](#)
avant le **11 mai à 13h**.

Au cours du mois de mai, 30 candidates seront retenues. Une réponse vous sera communiquée fin mai au plus tard. Un questionnaire de positionnement sera envoyé aux sélectionnées à retourner pour le 19 juin.

Si vous avez des questions et souhaitez en savoir plus, vous pouvez contacter :
Elodie Pierrot – cheffe de projets éducation & citoyenneté
elodiepierrot@franceolympique.com – 07 62 70 09 01

club des 300

UN PROGRAMME CONÇU PAR LE COMITÉ
NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS



Règlement de candidature

Le présent règlement de participation au Programme (ci-après, le « Règlement ») s'applique sans condition, à toute personne souhaitant participer au Club des 300 Grand Est.

OBJET

Le présent Règlement a pour objet de définir les modalités de l'appel à candidature et de participation au Programme du Club des 300 femmes dirigeantes, mis en place par le CROS Grand Est.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le présent appel à candidature s'adresse exclusivement aux femmes ayant eu une expérience dans le secteur du sport en tant que pratiquante, encadrante, bénévole (rôle évènementiel ou dirigeante) ou encore salariée et souhaitant poursuivre ou initier un engagement bénévole au sein du mouvement sportif.

MODALITES DE PARTICIPATION

L'appel à candidature et le présent règlement sont disponibles sur le site internet du CROS Grand Est <https://sportgrandest.eu> et relayés par les Ligues, les Comités Régionaux, les Comités Départementaux et les Comités Départementaux Olympiques et Sportifs (CDOS), ainsi que sur les réseaux sociaux du CROS Grand Est.

Dans ce cadre, la candidature devra être soumise avant le lundi 11 mai 2026 à 13h, via le lien ci-après : [lien d'inscription](#)
Toute candidature déposée après ce délai sera considérée comme irrecevable.

MODALITES ET CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATES

La sélection des candidates sera réalisée par le pôle Éducation & Citoyenneté via un comité de sélection.

Cette sélection sera réalisée selon les critères suivants :

- Le projet d'engagement dans le Mouvement sportif ;
- La disponibilité pour le programme complet d'accompagnement de juillet 2026 à juin 2027, intégrant trois regroupements en présentiel (le 1^{er} se tiendra le 04 juillet 2027, le 2^{ème} le 6 mars 2027 et le 3^{ème} le 12 juin 2027 – dates prévisionnelles). Le programme représente un investissement d'en moyenne 4 à 6 heures par mois.

Le comité de sélection s'engage à ne discriminer aucune candidature pour des motifs liés à l'expression écrite (tous niveaux acceptés), et fera également ses meilleurs efforts pour valoriser la mixité des âges, des trajectoires personnelles et professionnelles.

Trente (30) candidates seront admises au maximum.

ASSIDUITE ET BONNE CONDUITE

Toute candidate sélectionnée (ci-après, la « Participante ») s'engage à suivre l'intégralité du contenu en e-learning, sans cela, elle ne pourra être lauréate du programme.

club des 300

UN PROGRAMME CONÇU PAR LE COMITÉ
NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS



Elle s'engage à participer en présentiel aux 3 regroupements annoncés, organisés par le CROS Grand Est dans le cadre du Programme.

Elle s'engage par ailleurs à participer, avec assiduité, à l'ensemble des temps proposés tout au long de l'année (classes virtuelles, webconférences, ateliers...).

Chaque Participante s'engage à faire preuve d'assiduité sur l'ensemble des interventions prévues.

Les horaires des réunions sont fixés par le CROS Grand Est et portés à la connaissance de la Participante soit par la convocation adressée par voie électronique, soit à l'occasion de la remise aux Participantes du Programme. Chaque Participante s'engage à respecter impérativement ces horaires.

La Participante s'engage à notifier le CROS Grand Est de toute indisponibilité dès que possible.

INTERLOCUTEURS ET INTERLOCUTRICES

Pour toute question ou demande de conseil sur les projets possibles dans le cadre de la participation au Programme, vous pouvez contacter :

Le Pôle Éducation & Citoyenneté du Comité Régional Olympique et Sportif Grand Est (CROS)

Courriel : elodiepierrot@franceolympique.com

RESPONSABILITE

Le CROS Grand Est ne saurait être mis en cause en cas de non réception de candidature ou de dysfonctionnement quel qu'il soit. Le CROS Grand Est ne serait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative :

- en cas de dysfonctionnement du réseau internet qui empêcherait l'envoi de la candidature ;
- en cas de défaillance technique, logistique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de candidater.

Le CROS Grand Est décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les Participantes sur les lieux des regroupements.

IMAGE

Le CROS Grand Est pourra utiliser la photo qui sera demandée aux candidates retenues pour réaliser un trombinoscope et utiliser toutes photos et vidéos prises lors de votre participation aux moments liés au Club des 300, pour faire la promotion de ce programme ou pour des projets autour de la féminisation du sport.

MODIFICATION DU REGLEMENT

Le CROS Grand Est se réserve le droit de modifier le présent Règlement, sans que celui-ci ne soit tenu responsable de quelque manière que ce soit.

club des 300

UN PROGRAMME CONÇU PAR LE COMITÉ
NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS



DONNEES PERSONNELLES

En remplissant le dossier de candidature, vous acceptez que les informations recueillies fassent l'objet d'un traitement automatisé par le CROS Grand Est en vue de son examen.

En effet, des données personnelles sont collectées par le CROS Grand Est, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) Personnelles n°2016/679 et à la Loi informatique et libertés n°78-17. Ce traitement est mis en œuvre sur la base de votre consentement, exprimé par la soumission des informations renseignées au sein de votre dossier de candidature.

Ces données feront l'objet d'un traitement informatique, par le CROS Grand Est, responsable du traitement. Ce traitement est destiné à permettre l'examen de votre candidature. Elles seront dans ce cadre, conservées durant 1 an. Cette durée sera portée à 3 ans pour les candidates retenues afin de recevoir des informations et/ou invitations en lien avec ce Club, et pour celles non retenues, seulement en cas d'acceptation.

Les données des candidates retenues seront également transmises au CNOSF.

Vous bénéficiez concernant vos données, du droit d'être informé de la collecte et du traitement, du droit d'accès, du droit de rectification ou d'effacement, de modification de vos données en cas d'informations incorrectes, du droit d'opposition, du droit à limitation du traitement ainsi que du droit à la récupération de vos données. Ces droits peuvent être exercés directement par courrier adressé au CROS Grand Est – 13, rue Jean Moulin – CS 70001 – 54510 Tomblaine ou par courriel à grandest@franceolympique.com.

CONFIDENTIALITE

Le Comité de sélection ainsi que les éventuels salarié.e.s du CROS Grand Est qui auraient connaissance des dossiers de candidatures s'engagent à ne pas divulguer les informations confidentielles, secrets de fabrique ou secrets commerciaux des candidates et à ne pas utiliser ces informations et secrets à d'autres fins que celles concernant le présent règlement. Sera considérée comme confidentielle, toute information obtenue auprès de la candidate et ne se trouvant pas dans le domaine public.

La Participante s'engage à tenir strictement confidentielles, et en toutes circonstances, pendant une durée de cinq (5) ans, les informations portées à sa connaissance dans le cadre des réunions du Programme. Sont particulièrement visés les documents d'information (trombinoscope, annuaire, ainsi que les supports de présentations des participants (Powerpoint...) et de formation (podcasts, vidéos, fiches), communiqués à la Participante à la suite des séminaires. Les contenus proposés en e-learning par le CNOSF sont protégés. Il est strictement interdit de les utiliser dans un autre cadre et de les partager.

Il est formellement interdit à toute Participante, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer en tout ou partie les réunions du Programme. La documentation remise lors des réunions est protégée et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

club des 300 

UN PROGRAMME CONÇU PAR LE COMITÉ
NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS



LITIGES

Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout litige relatif à l'application et à l'interprétation du règlement sera soumis à la compétence des tribunaux de Nancy.

L'acceptation du présent règlement est à indiquer à la fin du formulaire de candidature, tout comme le recueil et l'utilisation des données personnelles par le CROS Grand Est et le CNOSF.